

PARDIES



Bulletin Municipal 2018



3 Le mot du maire



10 Cadre de vie



17 Les associations



| | |
|----|--|
| 2 | Sommaire |
| 3 | Le mot du maire |
| 4 | C.C.A.S. |
| 6 | Un peu d'histoire... |
| 9 | Presbytère |
| 10 | Cadre de vie Entretien et bilan de la forêt Avancement des travaux Informations sur les risques majeurs Taille des haies et arbres Celanèse |
| 12 | Pôle commercial |
| 14 | Travaux Groupe scolaire Salle communale Services techniques Foyer club Complexe sportif Parking place de Carreño Lotissement des Pyrénées Enfouissement des réseaux |
| 16 | Les associations Club de l'amitié Comité des fêtes Pardies olympique Billard club Pardisien Pelotari club Pardisien Foyer des jeunes Les petits loups de Pardies Cimaises et chevalets |
| 24 | Démographie |

Responsable de la publication :
Jean-Michel VIGNASSE

Crédit photos :
Mairie de Pardies
Associations Pardisiennes

Création - Rédaction :
Secrétariat mairie -
Commission communication -
Associations Pardisiennes

Impression :
Imprimerie Moderne (Lons)
05 59 132 132



Seulement quelques mois après mes prises de fonction, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai l'honneur d'ouvrir ce bulletin municipal 2018.

René LACABE a laissé son siège de maire de Pardies qu'il occupait depuis 1995. Cette passation de relais s'est déroulée le 11 janvier. Je voudrais revenir sur cet instant et saluer l'homme généreux, travailleur et disponible qui a mis tout en œuvre pour faire évoluer notre village. L'équipe du conseil municipal et tous nos administrés ont pu apprécier tout le travail effectué pendant ces années. Un grand merci pour cette constance, ce dévouement et la bonne visibilité comptable pour les années à venir.

Comme toutes les communes françaises, nous devons subir les diktats du gouvernement. Après le vote de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) qui impacte considérablement le fonctionnement des communes et leurs finances, voici que les municipalités sont à nouveau appelées à participer au redressement du déficit de la France.

Notre budget municipal de l'année 2018 a été préparé avec la plus grande vigilance, compte tenu du manque d'information que nous avons sur la suppression de la taxe d'habitation et plus particulièrement sur la compensation promise par le gouvernement. D'autre part la Communauté de Communes Lacq Orthez nous sollicite pour prendre en charge une plus large participation au Fonds de Péréquation des Inter Communautés.

Ces quelques informations que je tenais à vous faire partager ont conduit la commission communale des finances à travailler avec rigueur sur notre budget. Ce travail, que je salue, a permis de proposer au conseil municipal de Pardies le maintien des taux des taxes communales et de prévoir un niveau d'investissement important pour continuer les aménagements nécessaires au bien vivre à Pardies.

La responsabilité qui est la mienne et celle de mon équipe est de poursuivre le développement de notre village tout en restant solidaires et attentifs à tous nos concitoyens.

Je ne vais pas vous lister les travaux en cours ou à venir mais je vous laisse découvrir ce bulletin municipal préparé par la commission communication qui vous informe sur les sujets qui nous préoccupent, l'avancement des projets en cours, la vie de nos associations et de Pardies.

A l'automne prochain, le conseil municipal vous proposera une présentation de notre village. Cette rencontre sera l'occasion pour les nouveaux Pardisiens de faire connaissance avec tous les membres actifs de la commune.

Je vous souhaite à tous de passer un très bel été et de bonnes vacances.

Daniel BIROU

VOYAGE ORGANISE PAR LE C.C.A.S. le 7 SEPTEMBRE 2017

Le voyage de fin d'année a eu lieu à Hondarrabia le 07 septembre 2017.

Le départ de Pardies, à 6h45, nous a conduit au Pays Basque.

Une « pause casse-croûte » s'est imposée à 9h00 au port d'HENDAYE.

A 10 h, départ en bateau « *Marie Louise* » pour accoster en Espagne à HONDARRABIA : les guides nous ont ravis en nous faisant découvrir cette merveilleuse cité construite sur un promontoire rocheux qui domine l'estuaire de la Bidassoa face à la France. La ville de pêcheurs d'environ 16 000 habitants, porte le nom *Fuenterrabía*, (Fontarrabie en français).

C'est par « *la porte de Santa María* » qui fut, à l'origine, la principale entrée de la ville et datant de l'époque médiévale que nous avons accédé à la « vieille ville ».



Riche de son passé Fontarrabie est entourée d'une muraille dotée de pont-levis et de douves. Il y siège également un château de Charles Quint.

La visite pour tous prit fin à 12h30. Les cars nous ont aussitôt conduits au restaurant « ABARCA », lieu connu de tous les gourmets.

16h sonne le départ vers BEHOBIE où une halte était de rigueur !



REPAS COMMUNAL du 14 janvier 2018

Dimanche 14 janvier 2018, Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le C.C.A.S. de Pardies ont eu le plaisir d'accueillir nos Aînés à la salle des fêtes.

La journée réservée au traditionnel repas de fin d'année est, avant tout, un de ces moments de rencontre où la magie du plaisir est le fil d'Ariane de la journée. Aux habitués de cette sortie annuelle, de nombreux nouveaux venus se sont joints à l'assemblée.

Après avoir bu le verre de l'amitié, Daniel BIROU, Maire de notre village, qui venait tout juste de prendre sa fonction, a prononcé un discours de bienvenue en insistant sur les besoins « de convivialité, de gaieté et de plaisir du vivre ensemble ».

Les grandes lignes sur le passif et l'actif municipal énumérés, Monsieur le Maire a souhaité à toute l'assemblée, ainsi qu'à tous ceux qui n'ont pu se joindre à nous pour diverses raisons, ses « meilleurs vœux de santé et paix ».

En suivant et dans les règles de l'art le savoureux repas a pris le pas.

Les papilles satisfaites et d'un commun accord, l'assemblée n'a pas manqué d'allouer un triple hurra en faveur du savoir-faire culinaire appuyé par un « esprit de service » !

Comme de coutume, les uns ont esquissé quelques pas de danses alors que d'autres ont préféré discuter ...



INFORMATIONS C.C.A.S.

Un service de "Téléassistance" existe dans le département. Il est proposé par une vingtaine de prestataires. Chacun est libre de choisir son opérateur. La commune propose une aide financière à ce service.

Pour plus de renseignement s'adresser à l'élue de référence : Marie-Jeanne TOUJAS au 06 46 75 06 58.

CENTRE SOCIAL de MONEIN

Propose aux séniors de nombreux ateliers. Espace de détente, d'échanges, de jeux, d'activités et de projets :

- Savoirs et découvertes
- Cuisine
- Aquarelle
- Danses
- Projets Lutte contre l'Isolément Transport Solidaire
- Spectacle musical
- Atelier santé sénior
- Atelier mémoire
- Atelier Bien Chez Soi
- Sensi Route
- Conférences / Discussions à thème
- Semaine Bleue..... Sur demande
- Pass' retraite (2018) avec l'ASEPT du Sud Aquitaine (à partir de 8 inscrits).

Renseignement et inscription tél. : 05 59 21 31 90.

Mobilacq est un service de transport à la demande proposé (sous conditions).

Ce mode de transport public est ouvert à tous et permet de se déplacer à moindre coût. Il fonctionne à la demande, c'est-à-dire sur réservation à effectuer auprès de la centrale d'information et de réservation des transports des Pyrénées Atlantiques.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) et les personnes âgées de plus de 70 ans sont prises devant leur domicile et déposées dans l'une des six destinations proposées aux jours et plages horaires de fonctionnement de **Mobilacq**.

Les renseignements sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Lou reyent et les poilus : lettres d'anciens élèves à leur maître d'école (3^e partie)

On mentionnera pour commencer¹ une carte d'un dénommé Pargade – auteur resté non identifié, mais assurément Pardisien et pas décédé au combat – qui se distingue des autres correspondances et qui rappelle que M. Bindé assurait aussi le secrétariat de la mairie. Celui-ci essayait d'obtenir des nouvelles d'Eugène Miramon... qui sera le premier inscrit sur le monument aux morts : on ne put alors lui en donner.

Pierre dit Edmond Bernadicou

Fils de Pierre Bernadicou et de Véronique Lauilhé, Edmond Bernadicou naquit le 31 août 1896, à Pardies, disparut le 12 août 1916, à Maurepas (Somme), et fut déclaré mort pour la France par jugement du tribunal civil d'Oloron-Sainte-Marie rendu le 14 avril 1921 et transcrit à Pardies le 26 avril 1921. Il était célibataire, boulanger et soldat au 418^e régiment d'infanterie territoriale. Ses restes reposent vraisemblablement dans la nécropole nationale de Maurepas (Somme). Ses quatre correspondances permettent de découvrir son prénom usuel – que n'enregistre pas le monument aux morts et que nous ignorions lors des précédents articles –, Edmond ; ce prénom fut donné en souvenir à son neveu Edmond Prat-Fourcade (1926-1991). Denise Prat-Fourcade a procuré la plaque destinée à la sépulture ; elle ne fut pas utilisée puisque le corps ne fut pas retrouvé².

Les missives sont assez brèves et quelque peu répétitives. Il est surtout question de la santé et du manque d'inspiration. Mais ce qui domine, c'est le désir de voir s'achever le conflit. « Cette guerre est un peu longue ; il faut espérer que ça finira bientôt. » Ou encore, après l'expression du même souhait, ce complément plus énergique : « Il faut espérer [...] qu'on aura leur peau à ces salauds de Boches. »

On doit souligner qu'Edmond Bernadicou mourut avant ses vingt ans et était engagé volontaire. La plupart de ses camarades n'avaient guère plus et n'avaient pas davantage jusque-là quitté leur village. On a du mal à imaginer ce que pouvaient ressentir ces jeunes, enlevés à leur milieu et transportés brutalement dans un monde où ils allaient affronter la mort. Écrire à leur maître d'école – quand bien même cela devait être difficile pour beaucoup d'entre eux – était assurément un moyen de se rattacher à Pardies, d'oublier les contingences matérielles et de se projeter aussi dans l'avenir, si incertain fût-il.

Germain Casamayou-Gabaigt

Fils de Pierre Casamayou-Gabaigt et de Magdeleine Croharé, Germain Casamayou-Gabaigt naquit le 4 octobre 1872, à Pardies, et mourut d'un éclat d'obus à la poitrine, le 5 janvier 1916, à Mouilly (Meuse). L'acte de décès le dit mort pour la France et fut transcrit à Pardies le 4 mars 1916. Il était agriculteur et soldat au 117^e régiment d'infanterie territoriale. Il fut décoré de la médaille militaire à titre posthume, cité à l'ordre de son régiment et décoré de la croix de guerre avec étoile de bronze. Ses restes reposent vraisemblablement dans le cimetière national de Dieue-sur-Meuse (Meuse), après une inhumation provisoire à Mouilly (Meuse). Il était l'époux d'Eugénie Croharé et le père de quatre garçons.

L'émotion perce dans l'unique lettre, adressée à ses « chers amis ». « Vous pouvez croire que je pense souvent, même tous les jours, à ce petit village laissé là-bas, et peut-être que je ne [le] verrai plus. » L'auteur aura beaucoup à raconter et sans doute est-il plus à l'aise, comme la plupart des autres, à l'oral qu'à l'écrit. Quelques saluts sont adressés à des noms qui rappelleront certains souvenirs et permettent de comprendre un des intérêts de ces relations épistolaires : « M. Laclau, Hourcadette, Moureu, Élien Palu, Courrèges, Alphonse Gabaigt, M. Laporte, Pintat, sans oublier le père Ducourneau. »

Jean Justin Casanave

Fils de Siméon Casanave et de Marie Toulet, Justin Casanave naquit le 9 février 1896, à Pardies, et mourut pour la France des suites de ses blessures, le 22 août 1917, à l'hôpital complémentaire n° 21 d'Héricourt (Haute-Saône). Il était agriculteur et soldat au 6^e régiment du génie. L'acte de décès fut transcrit à Pardies, le 20 septembre 1917. Il repose dans le carré militaire du cimetière d'Héricourt – tombe 118.

Une seule carte subsiste, à la tonalité particulière. Elle vient de l'hôpital n° 59 de Pau, sis villa Nitot. Elle rappelle que, revenus ou non du conflit, nombreux sont ceux qui furent physiquement blessés – on ne s'occupait pas alors des autres aspects – et repartirent au combat dès qu'on les en jugeait capables. L'auteur nous apprend que l'opération subie s'est bien déroulée : cependant, un an plus tard, il mourrait sur le champ de bataille.



Plaque funéraire
d'Edmond Bernadicou

Adrien Cassiérou

Fils de Jean Élien Cassiérou (dit Rey) et de Justine Lagarde, Adrien Cassiérou naquit le 6 décembre 1895, à Pardies, disparut le 16 avril 1917, à Berméricourt (Marne), et fut déclaré mort pour la France par jugement du tribunal civil d'Oloron-Sainte-Marie rendu le 6 juillet 1921 et transcrit à Pardies le 17 juillet 1921. On avait d'abord imaginé qu'il avait pu être fait prisonnier. Il était célibataire et soldat au 60^e régiment d'infanterie territoriale. On ne sait ce que sont devenus ses restes.

De ses quatre cartes laconiques, on en retiendra une qui anticipe sur les messages codés de Radio Londres, version Pierre Dac peut-être : « La pipe tire toujours bien. Le porte-pipe ne va pas mal. » Mais sans doute cet humour masquait-il autre chose.

Albert Coupau

Fils de Bertrand Coupau et de Jeanne Gracy, Albert Coupau naquit le 2 mars 1892, à Soumoulou, et mourut pour la France sur le champ de bataille à Vauclerc (Marne), le 7 mai 1917. Il était célibataire et maréchal des logis au 116^e régiment d'infanterie territoriale. L'acte de décès fut transcrit à Pardies, le 30 juillet 1917. On ne sait ce que sont devenus ses restes.

L'auteur semble avoir la plume facile, mais l'utilisation de cartes seules – neuf – ne permet pas de longs développements et le lecteur peut le regretter. On relève une idée inhabituelle – mais il s'agit d'une correspondance du 25 octobre 1914 – : « Vous donnerez bien le bonjour de ma part aux nouveaux conscrits, qu'ils soient heureux de partir défendre notre chère France. » Une carte de 1916 évoque l'entrée en guerre de la Roumanie et l'espoir que cela suscite. L'auteur est alors « fantassin, ce qui est loin de [lui] déplaire », alors qu'à la fin de l'année il se plaint « avec grand regret de quitter la cavalerie ». L'auteur évoque aussi, à deux reprises, les difficultés qu'il y a à retrouver parfois son unité et des prisonniers allemands très déprimés, sans que cela affecte le prestige de l'empereur.

Jean Courrèges



Croix de guerre de
Jean Courrèges

Fils de Jean Courrèges et de Marie Gabastou, Jean Courrèges naquit le 31 octobre 1879, à Pardies, où il décéda, victime de ses problèmes de santé imputables au service, le 19 septembre 1919. Il était charpentier et avait été sergent au 109^e régiment d'infanterie territoriale. Il repose dans le cimetière communal. Il fut cité à l'ordre de sa division et décoré de la croix de guerre avec étoile d'argent. L'acte de décès fut complété le 18 novembre 1923, avec reconnaissance de la qualité de mort pour la France, par décision du ministre des pensions, des primes et des allocations de guerre en date du 15 novembre 1923. Il était l'époux de Claire Ursule Cazenave et le père d'une fille.

La carte est banale, alors que la lettre reprend le discours officiel : il convient de chasser l'ennemi « qui s'est cramponné » chez nous, de défendre « la patrie qui a été souillée » et chaque Français doit donc faire son devoir. L'auteur fait le sien : « Si j'ai eu de l'avancement, ce n'est pas que je l'ai cherché [...], c'est que mes chefs ont reconnu mes mérites. »

M. Bindé a aussi pour mission de rassurer les familles : les deux frères Courrèges sous les drapeaux vont bien, lui dit son correspondant à l'intention de son père. Et il est même donné des nouvelles du beau-frère de l'instituteur, le capitaine Eyt.

« J'aime à converser avec vous. » écrit encore l'auteur, ce que les adeptes du téléphone et des courriels d'aujourd'hui peuvent facilement comprendre, même dans d'autres circonstances.

Maïté Carponcy, sa petite-fille, a permis par ses prêts quelques illustrations. Le bureau de tabac, attribué à une veuve de guerre et resté pendant trois générations dans la famille, faisait partie des emplois réservés par l'État pour venir en aide aux familles des soldats. Il semble en être question dans une lettre conservée par la descendance et adressée à l'épouse et à la fille.



Jean Courrèges



Plaque d'identité
militaire (classe 1899)

Un peu d'histoire...

Pierre Georges Marquehosse

Fils de Jean Marquehosse et d'Élizabeth Menvielle, Georges Marquehosse naquit le 1^{er} octobre 1894, à Pau, fut très sévèrement blessé dans la région lombarde, dans le boyau des Peupliers, à Dompierre³ (Somme), et mourut pour la France le lendemain 4 avril 1916, à l'ambulance 12/22 de Cerisy-Gailly (Somme). Il était célibataire et soldat au 23^e régiment d'infanterie coloniale. Il repose dans la nécropole nationale de Cerisy (Somme) – tombe 898.



Médaille militaire et croix de guerre de Georges Marquehosse

Cet article permet, grâce à sa nièce Élisabeth Marquehosse, d'ajouter ceci qui ne figure pas dans les documents militaires jusque-là consultés et que nous ignorions donc. Le défunt reçut la médaille militaire à titre posthume (arrêté ministériel du 22 janvier 1921), accompagnée de la croix de guerre avec étoile de bronze : « Brave⁴ et dévoué soldat. Mortellement frappé le 4 avril 1916 à son poste de combat en faisant vaillamment son devoir devant Dompierre. »

L'unique lettre permet d'attirer l'attention sur le lien établi entre M. Bindé et ses élèves à qui il envoyait parfois un colis. Ainsi l'auteur se confond-il en remerciements pour peu de choses assurément mais ô combien importantes pour qui n'a rien, et particulièrement lorsque le don⁵ vient de l'instituteur. « J'ai trouvé dans votre colis du papier à écrire, des cartes-lettres, deux pièces de dix sous et le portefeuille./ Le portefeuille sera gardé comme un précieux souvenir de mon ancien maître d'école./ Encore une fois, merci de votre geste amical : je ne l'oublierai pas. » L'expéditeur mourra onze jours plus tard.



Georges Marquehosse

Philippe Goillard

1. Rappel : illustrations et correspondances appartiennent soit aux héritiers, soit aux archives communales (1 S 1).
2. La plaque reproduit l'arc de triomphe de l'Étoile, à Paris, accompagné et de la médaille militaire, et de la croix de guerre. Les décorations sont-elles là pour enrichir l'hommage ou le défunt en était-il titulaire ? Comme pour Georges Marquehosse (cf. *infra*), son dossier militaire ne le dit pas, mais nous allons mener l'enquête... Les précédents articles avaient déjà permis de relever quelques oublis.
3. La commune, alors appelée Dompierre-en-Santerre (Somme), est aujourd'hui devenue, après fusion, Dompierre-Becquincourt.
4. On n'oublie pas que l'adjectif qualificatif antéposé a le sens de « courageux », « valeureux ».
5. L'auteur en parle dans une de ses lettres à ses parents ; elles s'achèvent toutes tendrement par « votre fils qui vous aime /qui pense à vous/ qui reviendra ». Malgré ses propres difficultés, il n'oublie pas de leur souhaiter du courage et brave même la censure avec quelques mots en béarnais (12 avril 1915) reproduits tels quels : « *Que ba maou per asi, mes qu'esperé encouaire tourna bédé lou pèrou de Pardies, autrément tant pis, a la boulatat dou Boun Diu.* »
« Lou Pèrou » – je l'ai appris pour l'occasion de la bouche d'anciens riverains – désigne la partie très orientale du bois de Camous, devant les maisons Soumbielle et Biailh et jusqu'à la maison Poublan, à l'est du terrain de sport donc.



Hôpital Nitot à Pau (carte de J. Casanave)

Décidée en 1821 par le Conseil Municipal, la construction de l'église de Pardies en lieu et place des halles (salle de marché aux grains), s'étala de 1824 à 1831 avec l'aide active et organisée des habitants du village.

Mais il n'y avait pas de presbytère pour loger le curé de la paroisse. Bien que sans moyens financiers, la Commune décida d'y remédier : voici quelques extraits de délibérations du Conseil Municipal de l'époque à ce sujet.



Proposition d'acquérir une maison presbytérale l'an 1853, le 2 du mois de février :

«Le Conseil Municipal de la commune de Pardies, étant convoqué extraordinairement et présidé par M. le Maire, où étaient présent MM Toulet, Pédelaborde, Lacroux, Lembeye, Lavigne, Lhoste, et Safrané pour délibérer sur l'objet ci-après : M. le Maire a exposé que :

- la commune est sans maison presbytérale,

- le sieur Rebolle, domicilié à Aubertin, exposait en vente la maison MARCHAND qu'il possède à Pardies, vis à vis de l'église, avec basse-cour, puits, volière, grange et jardin.

En conséquence, et le propriétaire consentant à céder cet immeuble sur estimation contradictoire ou à dire d'experts, M. le Maire propose de faire cette acquisition qui lui paraît nécessaire et convenable sous tous les rapports et demande au Conseil son avis sur cette acquisition. »

Vote des fonds nécessaires à l'achat du presbytère l'an 1853, le 12 du mois de mai :

« Vu le procès-verbal d'estimation de la dite maison faits par les experts nommés à cet effet, et M. Malepesse, expert désigné par le propriétaire, qui en fixent le prix à 2 900 francs.

Considérant que le Conseil a reconnu la nécessité de faire l'acquisition dont il s'agit, que le prix est légalement reconnu être la valeur de la propriété ; qu'ainsi il y a lieu d'en autoriser l'acquisition moyennant la vente de :

1°) 1ha 27 a 87 ca de terrain communal, quartier Mouliot, insoumis au régime forestier

2°) 73 a 82 ca au quartier Bartètes, insoumis au régime forestier

3°) des arbres y existant au nombre de 283 (essence de chênes)

4°) du produit d'une coupe extraordinaire de bois portée à 600 francs sur le budget primitif.

Le Conseil a de plus affecté l'excédent qui se trouve dans la caisse municipale constaté sur le budget supplémentaire de 1853, pour frais du contrat et enregistrement.

Pour les travaux et réparations réclamés par l'état de la maison et l'usage auquel elle est destinée, le Conseil statuera plus tard. Il est dans l'intention de demander au Gouvernement pour cela un secours avec d'autant plus de confiance qu'il n'a jamais rien demandé. »

Depuis le presbytère a été rénové par la Commune, et a abrité 10 curés en 165 ans.

Fin 2017, n'ayant plus de curé depuis le départ de l'abbé Cyprien Haristoy en septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de vendre cette propriété au prix de 90 000 €. La vente va être finalisée sous peu et permettra d'accueillir une nouvelle famille à Pardies.

Raoul BRUZOU et Gildas MERCEUR

ENTRETIEN ET BILAN DE LA FORET

recettes: 23 612.50 €

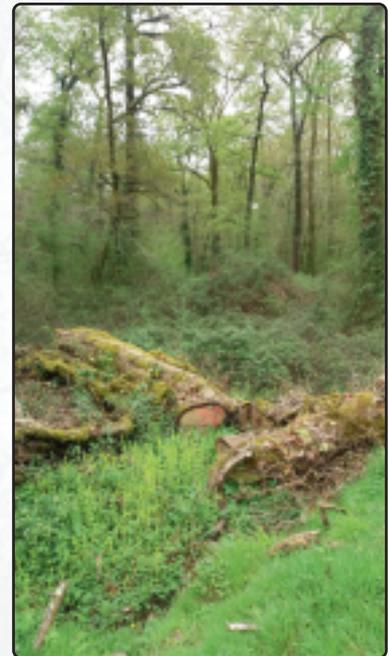
- vente de bois: 21 857 € répartis entre:

- . vente en bloc et sur pied (parcelle 3 et 4) aux Ets. Lapassade 15 770 € pour un volume de 181 m3.
- . produits accidentels et de mise en sécurité du parcours sportif (diverses parcelles) aux Ets. Legarre 2007 € pour un volume de 60 m3.
- . vente de bois de chauffage (parcelles 15- 3 et 4) 4 000 €.

- aides du conseil départemental et du conseil régional à la sylviculture

**dépenses: 19 309 € sans contribution
19 456 € avec contribution**

| | |
|--|---------|
| Travaux d'accueil du public (entretien de berges, du sous-bois, du parcours sportif) | 9 760 € |
| Travaux sylvicoles: | 5 495 € |
| Travaux de maintenance: | 987 € |
| Lotissement de bois de chauffage : | 880 € |
| Frais de garderie ONF: | 2 154 € |



INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Lotissement Campagnette

Suite à la réunion du conseil communautaire du 21 mars 2018, le budget permettant la réalisation des travaux de voirie des rues du Pic d'Anie, d'Ossau et de La campagnette a été voté.

Pour débiter cette dernière phase de travaux, des carottages seront réalisés sur le revêtement de la chaussée existante courant mai. Les travaux de voirie interviendront avant la fin de l'année 2018.

Consciente de la gêne que peuvent occasionner ces travaux, la mairie vous remercie de votre compréhension.

Avenue du stade

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur l'avenue du stade sous la responsabilité du SDEPA sont en cours et en conformité avec le planning d'avancement.

Pour votre information, le basculement électrique a débuté le vendredi 27 avril 2018.

Après l'intervention du mois de mai sur le réseau « Télécom » par les services compétents, la société COPLAND terminera les travaux de dépose des lignes aériennes et procédera au démantèlement des poteaux. La CCLO terminera la dernière phase de travaux par l'installation de nouveaux mâts d'éclairage et la remise en état de la chaussée.

INFORMATION PREVENTIVE SUR LES RISQUES MAJEURS

Dans une démarche globale d'information de la population sur les risques auxquels elle est exposée, le Service Interministériel de Défense et de protection Civiles a remis à jour le dossier départemental des risques majeurs.

La commune de PARDIES est soumise aux exigences des :

- Plan de Prévention des Risques Technologiques
- Plan de Prévention des Risques Inondations
- Risques sismiques

Et relève donc de ce dossier. (Pour connaître les risques près de chez soi : <http://www.georisques.gouv.fr/>)

La mairie de Pardies tient à votre disposition les documents impactant notre commune.

Cette information doit permettre à tout Pardisien de connaître :

- les dangers auxquels il est exposé,
- les dommages prévisibles

- les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité
- les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Pour votre information et votre sécurité, nous vous invitons à consulter ce dossier.

TAILLE DES HAIES ET DES ARBRES

Afin d'éviter les accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies. Une haie non entretenue peut rendre difficile la circulation sur les trottoirs et le déplacement des personnes handicapées. Elle peut également toucher des fils conducteurs aériens (EDF, Télécom, etc.) ou masquer des panneaux de signalisation routière. **Dans tous les cas, la responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident.**

Rappel de la réglementation nationale :

Les arbres, les branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Les haies doivent être taillées afin que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine routier communal ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage... des arbres situés sur les propriétés riveraines.

En cas de danger grave ou imminent, le maire peut prescrire toutes les mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage de plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales).

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger ou la gêne.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution d'élagage destiné à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales (afin de garantir la sûreté et la commodité de passage), les frais afférents aux opérations seraient mis à la charge des propriétaires négligents.

Faute de résultat dans le délai demandé, le maire peut, par arrêté, faire procéder d'office aux travaux d'entretien. Ce délit est passible d'amende de 5ème classe conformément à l'article R.116-2 du code de la voirie routière ("en l'absence d'autorisation, le fait d'avoir établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier").

CELANESE

La procédure d'achat des terrains de CELANESE est terminée. La CCLO est le nouveau propriétaire des lieux.

Les bureaux et une partie de l'emprise ont été revendus au LABORATOIRE DES PYRENEES ET DES LANDES qui va engager des travaux de rénovation pour accueillir une partie de ses effectifs à partir de début 2019.

Dans le cadre de cette vente, La CCLO a procédé au nettoyage du parking à l'avant du bâtiment.



PROJET PÔLE



Après l'acquisition d'une partie des terrains situés en zone UY2 réservée à la construction de commerces, le conseil municipal de Pardies a décidé de lancer une consultation auprès d'Architectes pour réaliser des locaux à vocation commerciale.

Le cabinet GAUCHE MURU a été retenu selon les critères établis dans l'appel d'offres. Après avoir pris en compte les sujétions de la municipalité, notre maître d'œuvre a présenté une esquisse du bâtiment s'intégrant dans le terrain en laissant une place importante au stationnement et aux lieux de rencontre. Un accès sécurisé pour les piétons sera étudié et aménagé sur la route départementale, par contre les véhicules seront amenés à emprunter la route d'Abos pour accéder aux commerces.

COMMERCIAL



A ce jour, le dossier de permis de construire a été déposé et est en phase d'instruction auprès des techniciens de la CCLO.

Comme vous avez pu le constater sur le panneau publicitaire implanté sur le terrain, ce bâtiment d'une surface de 700 m² environ recevra divers commerçants. La municipalité a déjà été sollicitée par des commerçants intéressés pour intégrer ce nouveau pôle commercial. Les travaux devraient commencer à l'automne 2018 pour se terminer au début de l'été 2019.

Travaux

L'année 2017 aura été une année d'investissement orientée sur l'amélioration du patrimoine communal afin de réduire les coûts de fonctionnement mais aussi de mieux profiter de nos installations.

Groupe scolaire -

• Après avoir changé l'ensemble des menuiseries les années passées, nous avons modifié dans sa totalité le système de chauffage de l'ensemble des classes et de la cantine. Cette nouvelle installation qui fonctionne avec des pompes à chaleur air/air permet de maîtriser au plus juste les dépenses en améliorant le confort dans les locaux.

montant des travaux : 78 000 €

montant aide de la CCLO: 5 500 €

(communauté de communes de Lacq-Orthez)



• La façade de la cantine a été entièrement changée pour améliorer l'étanchéité qui était défectueuse et relooker le bâtiment.

montant des travaux: 13 000 €



• Nous avons équipé les salles de l'école primaire de tableaux numériques à la demande des instituteurs et pour un meilleur apprentissage de nos enfants.



Salle communale -

• La salle utilisée par l'association Cimaises et Chevalets a été rénovée par la mise en place d'un faux plafond pour éviter une trop grande déperdition de chaleur. L'éclairage a été repensé avec la mise en place de pavés LED pour une meilleure luminosité et un coût de consommation moindre.

montant des travaux: 4 000 €

Services techniques

• Nous avons remplacé les vieilles portes abîmées par deux rideaux métalliques.

montant des travaux: 5 300 €



Foyer-club -

• Les travaux de menuiserie sont terminés sur l'ensemble du bâtiment. Pour des raisons budgétaires, ils ont été répartis sur



trois années. La façade du rez-de-chaussée a été repeinte pour clôturer les travaux sur ce bâtiment.

montant des travaux: 5 300 €

Complexe sportif -

• Le foyer du club de pelote a été doté d'une cuisine "professionnelle" pour organiser au mieux les après match et faire vivre le club.

montant des travaux 4 000 €



Enfouissement des réseaux avenue du stade.

Comme vous avez pu le constater, nous avons entrepris avec l'aide du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) l'enfouissement des réseaux basse tension et télécom sur l'avenue du Stade. Les travaux ont commencé fin février pour une durée de 4 mois environ. A terme, tous les réseaux (câbles électriques et télécom) seront sous terre.

Parking place de Carreño -

• Le conseil municipal a souhaité la création d'un parking de 24 places au centre du village à proximité de l'église et de la salle des fêtes. La commune a financé la totalité des travaux, la Communauté de communes a apporté son aide à la préparation et au suivi du chantier.

montant des travaux: 60 000 €



Lotissement des Pyrénées -

• Les travaux ont repris sur le lotissement communal. La pose des candélabres et les finitions de voirie sont en cours. Les plantations (arbres et haies) seront faites dans le courant de l'été 2018. A ce jour, tous les lots sont réservés et déjà plusieurs familles habitent sur place : "bienvenue à elles".



Le SDEPA en quelques mots:

Le SDEPA rassemble les 546 communes du département des Pyrénées-Atlantiques. Il est l'autorité concédante du service public pour la distribution de l'électricité et du gaz. Présidé par Barthélémy Bidegaray depuis le 7 novembre 2017, il a pour mission de contrôler la bonne exécution du service public de l'électricité et du gaz dans l'intérêt de tous les usagers du département, particuliers et professionnels.

Les communes propriétaires du réseau de distribution électrique moyenne et basse tension en ont délégué l'entretien et le renouvellement à ENEDIS via le SDEPA qui est ainsi propriétaire des 20 000 km de réseau électrique du département.

Le SDEPA est également propriétaire de plus de 1 000 km de réseau de gaz gérés par GRDF et autres opérateurs.

Le SDEPA est maître d'ouvrage de travaux d'électrification et sur réseaux connexes: remplacement et extensions de réseaux électriques, éclairage public, enfouissement des réseaux (électricité, éclairage, téléphone, fibre optique), alimentation de sites au moyen des énergies renouvelables.

Enfin, le SDEPA favorise la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables par les collectivités et les usagers.

Quelques chiffres:

546 communes

60 ans d'engagement public au service des usagers

20 000 km de réseau électrique

1 000 km de réseau gaz

40 millions d'euros de budget annuel d'investissement.

Ces 18 dernières années, le SDEPA est intervenu sur notre commune à la demande des élus sur 17 opérations pour un montant total de 950 000 euros TTC. La part de financement pour la commune a été de 43 %.

Les associations

CLUB DE L'AMITIE

Le Club de l'Amitié poursuit ses activités avec un conseil d'administration renouvelé :

Présidente : Mme BLERON Geneviève.

Vice-Présidente : Mme SANCHEZ Véronique.

Secrétaire : M. FRANQUET Jean-Louis.

Trésorière : Mme SAVORNIN Bénédicte.

Membres du bureau : Mmes BOURDIN, LARROUDE, BONNET, CASAUBON -SEIGNOUR, LAMARQUE.

Pour tous renseignements ou pour toutes nouvelles inscriptions : téléphoner au 06 42 23 35 54.



Le Club de l'Amitié de Pardies est ouvert à toutes générations et surtout n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous sommes réunis tous les jeudis de 14 h à 18 h avec concours de belote le dernier jeudi de chaque mois. Diverses autres activités sont proposées (scrabble, rummikub et autres jeux). Avec tous ces divertissements, nos adhérents font bouillonner leurs neurones. Des sorties sont organisées, ainsi que des repas durant l'année.

Le club sera fermé du 1er juillet au 31 août 2018.

Le Club de l'Amitié est affilié au Club Génération mouvement Aînés Ruraux, et propose des stages :

- Atelier du bien vieillir, atelier mémoire, atelier nutrition, atelier équilibre.

Pour tous renseignements s'adresser au club.

En conclusion : N'HESITEZ PAS A VENIR AGRANDIR LE CERCLE DES ADHERENTS.

COMITE DES FETES

FETES 2017

Avec un beau soleil et les Pardisiens au rendez-vous pour participer aux nombreuses animations : le célèbre concours de pétanque, le traditionnel repas champêtre du samedi soir ainsi que la 4ème édition du marché gourmand le dimanche avec animation musicale.

HALLOWEEN 2017 : de nombreux enfants déguisés ont défilé dans les rues du village après le goûter offert par le comité.

KERMESSE DE NOEL 2017 : plusieurs activités avant le goûter et le passage du Père Noël.

CARNAVAL 2018 : défilé dans les rues et repas festif déguisé.

SOIREE ANNEES 80 le 21 avril 2018.

ET A VENIR....

- o Fêtes du village du 8 au 10 juin.
 - Concours de pétanque ouvert aux Pardisiens.
 - Repas animé le samedi soir sur la place de la mairie.
 - Marché gourmand avec dégustation de vin le dimanche à partir de 12 h.
- o Halloween le 31 octobre 2018.
- o Noël des enfants le 16 décembre 2018.
- o Réveillon 2018.



PARDIES OLYMPIQUE

Encore une très bonne saison qui va s'achever prochainement, en espérant le maintien de notre équipe fanion en R2. On le savait ce niveau est très exigeant et il aura fallu attendre décembre pour récolter les fruits du travail de tous. On est en passe de réussir, les rencontres du samedi soir nous offrent des matchs de grande qualité technique et le public ne s'y trompe pas. De plus en plus nombreux les supporters apprécient aussi l'investissement des dirigeants aux grillades, et toutes les équipes adverses sont impressionnées et ravies de l'accueil qui leur est réservé.

L'équipe B a assuré son maintien en D2 et termine sans pression.

L'équipe C joue les phases finales de D5 et montera en D 4

Sous la houlette de Bruno Meilhon le dossier de groupement des écoles de foot de Pardies et de Monein est maintenant sur le bureau de la Présidente du District. La saison prochaine tous les jeunes de Pardies et de Monein évolueront dans n'importe quelle équipe de chaque catégorie.

La nouvelle version du tournoi de fin de saison ayant séduit beaucoup de monde, j'invite tous les Pardisiens à se joindre à nous. Equipes familiales, de copains, de féminines, tout le monde peut participer, aucun enjeu juste l'envie de partager un grand moment de convivialité.

Merci à la municipalité et ses employés, aux nombreux sponsors, aux dirigeants joueurs parents et supporters pour leur fidélité et leur amour du club.

Jean-Claude Lamarque.



BILLARD CLUB PARDISIEN

Nous voulons tout d'abord rendre hommage à deux membres du Billard Club Pardisien, qui ont joué un rôle important dans la vie de notre club : Michel Peloutier, notre trésorier, décédé accidentellement en février 2017, et Pierre Augeau, décédé à la suite d'une longue maladie, en octobre 2017. Pierre a contribué efficacement aux activités de notre association durant de nombreuses années.

Suite au décès de Michel Peloutier, Manu De Amorin a pris en charge le poste de trésorier.

Le nouveau bureau du BC Pardisien est le suivant :

- Président : Serge NICOLAS
- Trésorier : Manu De Amorin
- Secrétaire : Christian Forquy

Les autres membres actifs de l'association sont : Jean Lafargue (responsable de la formation), Jean Paul Tellier et Patrick Hamel.

L'effectif se maintient à 23 adhérents avec l'arrivée de nouveaux joueurs débutants qui se sont bien insérés dans la vie du club.

Pour faire mieux connaître les activités du club et essayer d'attirer de nouveaux adhérents, le secrétaire, Christian Forquy, a créé un compte Facebook qui permet d'illustrer les événements du club avec des photos et des vidéos.

Le BC Pardisien a organisé en juin un tournoi interne à la mémoire de Michel Peloutier, qui fut un moment très convivial.

Les résultats sportifs du BC Pardisien de la saison 2017-18 se maintiennent à un très bon niveau :

- André Planchard a remporté le titre de champion du district d'Aquitaine au 3 Bandes R1 et a terminé 6e de la finale de ligue de la Nouvelle Aquitaine à Mont de Marsan.
- Christian Forquy a terminé 6e de la finale de district Bande R2.

- Manu De Amorin et Serge Nicolas sont qualifiés pour la finale de la ligue Nouvelle Aquitaine Bande R1 à Limoges les 14 et 15 avril. Le champion de ligue Bande R1 sera ensuite qualifié pour la coupe des Provinces qui est le championnat de France des catégories régionales.

- Serge Nicolas est qualifié pour la finale de la ligue Nouvelle Aquitaine Libre R1 à Objat (Corrèze) les 21 et 22 avril. Le champion de ligue Libre R1 sera ensuite qualifié pour la coupe des Provinces qui est le championnat de France des catégories régionales.

- Patrick Hamel et André Planchard vont défendre les couleurs du Billard Club Pardisien en finale du district d'Aquitaine à la libre R3 à Mont de Marsan.

- Les 2 joueurs cadets Gabrielle et Clément qui suivent les cours de billard du vendredi après-midi participent aux tournois du district d'Aquitaine qui sont qualificatifs pour la finale de ligue au mois de juin.

Grâce au soutien de la mairie de Pardies, nous avons pu :

- organiser 3 sessions de formations pour les jeunes et les moins jeunes avec des formateurs agréés par la fédération française de billard,
- permettre le financement d'une partie des frais de déplacement des joueurs en compétition.



LE PELOTARI CLUB PARDISIEN

Avec un effectif de son école de pelote en forte progression, le PELOTARI CLUB PARDISIEN a réalisé une bonne saison dans les divers championnats et tournois.

Un grand merci à Jean-Marc LAY, Jean-François SIMONIN, Laurent SAMPIETRO et David DUBERNET pour leur parfaite organisation et animation des tournois du trinquet et mur à gauche, manifestations essentielles pour la vie du club.

Saluons le titre de champion de France (vétérans) au fronton place libre des inusables Jean-Paul CAMPISTROUS et Jean-Luc MAGNET, qui dans la foulée, s'adjugent le titre en championnat du Béarn mur à gauche.

Actuellement plusieurs équipes sont engagées dans les championnats du Béarn et de France.

- Quentin HERRIBERRY et Jérôme SERBIELLE à paleta corta mur à gauche sénior et junior
- 5 équipes à pala place libre
- 4 équipes à pala gomme

Le PELOTARI CLUB PARDISIEN a accueilli les représentants de la municipalité et les artisans et commerçants pour les remercier de leur aide.



Départ à la retraite

A l'occasion de la cérémonie des vœux au personnel communal pour l'année 2018, le conseil municipal a profité de cet instant pour souhaiter une bonne retraite à Mme VAIERETY.

M. le maire a relaté son parcours au sein de la commune de Pardies et a insisté sur l'exemplarité et l'engagement d'Andrée dans la mission qui lui était confiée.

C'est dans la discrétion mais avec beaucoup de rigueur et de professionnalisme que cette employée a mené les tâches qui lui incombait.

Comme il est de tradition à la mairie de Pardies, un présent a été remis à Andrée.

La rencontre s'est terminée en levant le verre, le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal ont souhaité à Andrée de profiter pleinement des années à venir.



Première année de présidence de Jean-Marie Carpentier, pas de soucis pour le moment, la bonne humeur est l'article 1 du règlement intérieur. L'encadrement est actif et fidèle aux postes. Pas de changement au bureau, Vice-présidente, Dany Pourrière ; Trésorier, Michel Scudizio ; Secrétaires, Monique Camet et Dany Pourrière.

Les inscriptions sont en hausse cette année avec 287 adhérents pour la saison 2017/2018



Badminton : Responsables Jean Marie Carpentier et Alain Rose

La salle des fêtes va devenir bientôt trop petite si l'effectif continue d'augmenter avec presque une cinquantaine de participants jeunes et adultes, Jean-Marie va t'il devoir quitter les vignes le mercredi après-midi pour élargir les plages horaires ? ...

Cartonnage et encadrement : Responsables Lucette Tambareau et Corinne Birou.

Une boîte pour chaque chose et chaque chose dans sa boîte... en carton, minutieusement décorée bien sûr ... tous les mardis de 9h à 12h.

Conversation anglaise : responsable Marie-Christine Scudizio

Rien de changé, notre animatrice Mélissa Flower s'attache à faire parler l'anglais sans l'accent béarnais, là, c'est un grand défi, tous les jeudis de 9h00 à 10h30 et de 18h30 à 20h00.



Couture : responsable Corinne Birou

Nouvelle activité avec comme animatrice Annie Guirauton. De fil en aiguille une quinzaine d'apprenties et de perfectionnistes se retrouvent le mercredi après-midi avec leurs travaux personnels.



Danse : Responsable Marie Hélène Lara

Plus grande section du Foyer dirigée par Cécile Ginot avec 123 adhérents, réparties sur 10 cours le vendredi de 17h à 22h et le samedi de 9h45 à 16h. Le gala de danse, dont le thème sera « Le Futur », aura lieu le vendredi soir 29 juin 2017 à 21h00. Les costumes futuristes sont en cours de création par les mamans. Les décorations de Marie-

Hélène sont toujours des défis. Yoann Lafargue sera comme d'habitude au pupitre sons et lumières et l'association « Club multimédia Mourenx » aux caméras pour la réalisation du DVD de la soirée.





Gymnastique : responsables Corinne Birou et Sylvette Tellier
Les 6 nouvelles tranches horaires qui ont été ouvertes la saison passée fonctionnent très bien. Thibault Sarremejean, Aude Recasens et Thérèse Porlier, nos trois animateurs renforcent, sculptent ou dérouillent les adeptes de la gym.

Marche : responsable Marie Favre–Novel
Si la section montagne a besoin d'une bonne météo, cette section, qui s'est bien étoffée cette année, marche tous les mardis d'un bon pas et par tous les temps.

Montagne : Responsable Marie Christine Scudizio
Peu de raquettes cet hiver, la météo capricieuse ne leur a pas été favorable. Néanmoins le groupe continue d'arpenter le massif pyrénéen à la recherche du Dahut.

Mosaïque : Responsables Monique Lacabe et Annie Truel
Les passionnées de la mosaïque sont toujours là, le groupe a un peu diminué mais la qualité de leurs réalisations demeure.

Scrabble : Responsable Jean Paul Tellier



La recherche du mot le plus long est le leitmotiv de tous, la faute d'orthographe est bannie, les méninges bouillonnent pendant que le sablier se vide.

Tricot : Responsable Ginette Reulet

Les tricoteuses ne sont pas à court d'imagination, après le bonnet, l'écharpe, le tricot, elles en sont aux chaussons baskets.....et l'année prochaine entre le tricot et les chaussons il y a de la place...suspense !!

Vide-grenier : responsable Lucette Tambareau et Cathy Moreira

Le 4 novembre Pardies s'animera avec le vide grenier à la salle des fêtes, Les bénévoles du Foyer maîtrisent cette organisation. Le nouveau parking est le bienvenu pour cette journée d'affluence.

Pole informatique : responsable Jean–Michel Vignasse

Fablab : Jean–Michel Vignasse

Installée dans la salle de la cyber-base cette imprimante 3D attire des personnes intéressées pour la réalisation d'une pièce particulière de dépannage, d'autres pour la conception en 3D sur les logiciels dédiés. L'activité, qui se tient le mardi soir, a lieu après inscription sur le site « fablab.pardies.fr »

Cyber-base : Geneviève Merceur et Michel Tambareau

Le Foyer a repris le fonctionnement de la cyber-base ce qui rend service à quelques Pardisiens. Certains viennent chercher une explication ponctuelle, pour d'autres une démonstration sur leur tablette est plus conviviale que d'essayer de comprendre le jargon du mode d'emploi.



LES PETITS LOUPS DE PARDIES

Fondée en octobre 2014, « Les Petits Loups de Pardies » est l'association des parents d'élèves des écoles de Pardies. Avec une dizaine de parents motivés, elle organise des manifestations permettant d'aider au financement des projets ou sorties scolaires.

Cette année, encore, elle a versé une subvention de 2 000€ permettant d'aider au financement du projet théâtre, échec de l'école élémentaire ainsi qu'aux sorties organisées par l'école maternelle.

« Les petits Loups de Pardies » ont et vont organiser les actions ci-dessus :

- Décembre : vente de calendriers photo
- Février : vide grenier annuel
- Février : spectacle Disney
- Mai : vente de fleurs et de plants
- Juin : fête des écoles

L'année 2018 marque un tournant pour l'association qui a organisé un spectacle Disney « MAGIC » grâce à la troupe « Troupe en scène » réunissant plus de 500 personnes dans la salle des fêtes de Pardies. Les parents et enfants ont pu découvrir un spectacle féerique et unique. Les enfants ont pu également rencontrer en « VRAI » leurs héros préférés : la reine des neiges, Olaf, Mickey, Jack Sparrow, ... pour leur plus grand plaisir.

Cet évènement a rencontré un réel succès et a pu aboutir grâce aux parents volontaires et dynamiques de notre petite association.



CIMAISES ET CHEVALETS

L'atelier de peinture Cimaïses et Chevalets compte pour cette saison 2017, 40 adhérents.

Les enfants issus de Pardies et des environs (Monein, Lagor, Cuqueron, Abos, Navarrenx, Labourcade, Tarsacq, Artix) sont initiés à la pratique de la peinture par des bénévoles de l'atelier.

Ils se retrouvent 1 mercredi sur 2 repartis en 2 groupes, âgés de 6 à 16ans.

Cette année encore, nous avons exposé nos oeuvres à la salle des fêtes de Pardies au mois de Mai.

Merci encore et encore à la mairie qui a effectué des travaux d'isolation dans notre local et merci aussi aux employés communaux pour leur dévouement .



UN PEU DE CIVISME

Extrait du recueil des actes administratifs et des informations.

TITRE V : LE BRUIT

Article 103-2 - Travaux et bricolage par des particuliers.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver et le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 104 - Bruit des animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

DEMOGRAPHIE juin 2017 à mai 2018

...ils sont arrivés

2017
ETCHEBER Liam
FORGEARD Léo
LARRE THOMAS Inès
ORTHOLAN Eloane
ROY Maddie
SORET Théo
STOECKLIN Wayatt



2018
ADOLF Djayden
CAPDEVIELLE Eva
HERNANDEZ Ylan
LADAURADE TERUEL Kylian
LAGRAVE Valentin
LANYOU Pierre
SAMPIETRO Zoé

...ils se sont dit oui

FRANQUIN Thomas
&
GRACY Emilie

INGELS Adrien
&
LOPEZ Ophélie

SERRA Antoine
&
BERNABEU Floriane



...ils nous ont quittés

2017
AUGEAU Pierre
BONNELUCQ LACARRERE
Yvonne
COELHO CABANNE Jacqueline
GRILLET Pierre
JUNQUA Pierre
PAMBRUN Edmond



2018
CAMET Augustin
FRANCOIS Monique
GRALL Jean
MAUNAS François
VAIERETY Gilles

Calendrier des animations 2018

8 au 10 juin Fêtes de Pardies
22 juin Fête des écoles
29 juin Gala de danse
13 juillet Fête nationale du 14/07
29 juillet Thé dansant

4 novembre Vide greniers
23 24 et 25 novembre Open de fléchettes
16 décembre Noël des enfants
31 décembre Réveillon

DIVAGATION D'ANIMAUX

Article L211-23 du code rural.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Article L215-5 du code rural.

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

Les articles 529 à 529-2 et 530 à 530-2 du code de procédure pénale sont applicables aux infractions en matière de divagation réprimées par le présent code et par le code pénal.

Un décret en Conseil d'Etat fixe le montant des amendes forfaitaires et des amendes forfaitaires majorées et détermine les modalités d'application du présent article.

Textes traduits dans :

O le Règlement Sanitaire Départemental, art. 99.6,
O l'Arrêté de la commune de PARDIES n° 2018/POL-02/05 en date du 08/02/18.